
Question relative à l'Avenant N1 de la snim2026

À partir de yachting performance <yachtingperformance83@gmail.com>

Date Jeu 02/04/26 18:41

À Cartier.samuel@outlook.fr <Cartier.samuel@outlook.fr>

Bonjour Samuel,

Yannick Peduzzi équipier du bateau JACANDA 3 GBR 1180X.

Je suis surpris de voir cet avenant n1 qui n'applique pas la règle IRC 21.5.1(d) sauf pour la grand-voile.

Ma problématique, est que, votre volonté n'a jamais été en ce sens, que normalement cela est stipulé bien souvent dans l'avis de course et que nous avons fait évoluer notre certificat avec un nombre supérieur de voiles à bord pour cette événement et nous nous retrouvons aujourd'hui lésé....

C'est pourquoi je vous demande par ce présent mail de faire un retour en arrière sur l'avenant ou de nous attribuer un certificat avec seulement 3 spis.

Je suis d'accord avec cette option si elle est dans l'avis de course, mais cela pose un réel problème de changer les règles du jeu la veille de l'événement.

Dans l'attente de vous lire.

Bien cordialement.

Yannick PEDUZZI
06.26.11.51.92

*Demande acceptée
Le capitaine Technique
Samuel CARTIER
Le 3/04/2026 à 18h40*